

Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

http://www.sud-safran.com - contact@sud-safran.com



Accord transitoire

Mercredi 26 septembre 2012

Compte-rendu de la réunion de "suivi"...

La direction a mis les personnels qui ont changé de site dans des situations contraignantes, les réunions de suivi auraient pu permettre des solutions intelligentes pour remédier à leurs problèmes, mais la direction considère que les salariés doivent ...s'adapter.

A la réunion de suivi du 20 septembre, concernant les déplacements, SUD a fait des demandes pour que les navettes soient plus fréquentes et plus adaptées aux besoins du personnel.

La direction a fermé tout débat sur ce sujet, reniant totalement ce qu'elle avait annoncé au départ, à savoir que des ajustements seraient fait si nécessaire.

La seule concession que fera la direction est d'étudier un passage de la navette à Candale.

Les recommandations de prendre la navette pour limiter les risques d'accident n'est qu'une déclaration hypocrite de pure forme.

D'ailleurs, la direction, qui devrait donner l'exemple, ne l'utilise pas. Elle ne voit donc aucun intérêt à améliorer le système.

Et puis si tout est fait pour que le personnel ne l'utilise pas, elle aura un prétexte tout trouvé pour supprimer ce service à l'issue de la période transitoire.

En ce qui concerne l'assurance, la direction a dit qu'elle communiquera les informations pratiques nécessaires en cas d'accident lors d'une mission...

Mais les salariés devraient déjà avoir les papiers de l'assurance à remplir et cette information aurait du être communiquée depuis longtemps !!!

Pour couronner le tout, la direction refuse de communiquer le contrat d'assurance aux salariés !!!

Les salariés qui prendraient leur voiture pour aller à leur CE d'origine ne seront pas couverts !!!

De plus, la direction refusant tout effort pour améliorer les conditions d'accès aux CE, les élus SUD conseillent aux personnels de ne pas utiliser leurs véhicules, cela serait à leurs risques et périls et il en va de même pour des déplacements de missions.

Si les salariés refusent d'utiliser leurs véhicules personnels, la direction sera bien contrainte d'améliorer le système de navette.

En ce qui concerne l'accès aux CE, tous les salariés doivent avoir les mêmes droits !!!

Au sujet du pointage en mission, la direction considère que les modalités actuelles sont suffisantes et elle renvoie aux négociations futures la simplification demandée par SUD.

La direction a fait et envoyé un compte-rendu (incomplet) de cette réunion aux représentants du personnel dans lequel on peut constater le caractère lapidaire de ses réponses.

Pour SUD, tous les problèmes demeurent...